L'ÉQUIPE du SSIAD

L'équipe du SSIAD est une équipe pluri-disciplinaire spécialement formée pour accompagner les personnes âgées, ainsi que celles vivant avec un handicap ou souffrant de maladies chroniques.

L'infirmière coordinatrice évalue les besoins de chaque patient directement à leur domicile afin d'élaborer un plan de soins personnalisé.

Les aides-soignantes s'emploient à prodiguer des soins essentiels. Elles accompagnent les gestes quotidiens, tels que les toilettes, veillant au confort des patients, les aidant à se lever ou à se coucher, tout en tissant un lien d'écoute et de soutien.

Les infirmiers libéraux (ou de centre de soins ayant signé une convention avec le SSIAD) réalisent les actes techniques (injections, pansements, perfusions...).

NOUS CONTACTER

Tél. **02 33 60 73 46 / 06 76 09 02 87**
Courriel **: ssiad@ch-estran.fr**

Centre hospitalier de l'estran
7 chaussée de villecherel
50170 Pontorson

Service communication - mai 2025

Vous souhaitez obtenir des informations complémentaires ? Échanger avec un professionnel ?

N'hésitez pas à nous contacter !

Les PARTENAIRES

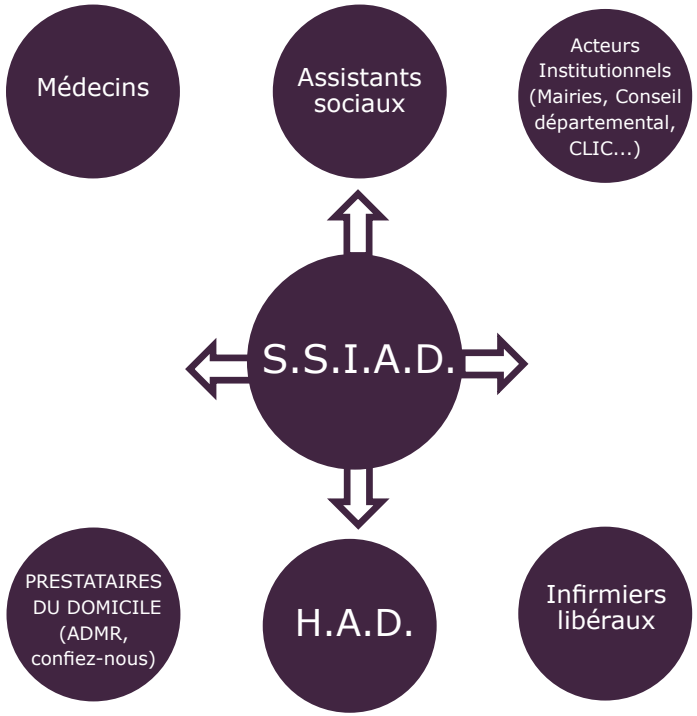

www.ch-estran.fr

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN

Ses objectifs

Les interventions du SSIAD ont pour objectifs de :

- **favoriser le maintien à domicile** d'une personne en perte d'autonomie,
- **éviter ou écourter une hospitalisation,**
- favoriser et **faciliter le retour au domicile** après une hospitalisation,
- **éviter ou retarder l'entrée en institution (EHPAD, MAS...)**
- **d'accompagner** la personne en fin de vie

Comment fonctionne-t-il ?

Une visite à domicile est réalisée par l'infirmière coordinatrice dans le but d'évaluer les besoins et l'état de santé du patient. Elle collabore avec l'aidant et la personne aidée pour élaborer un plan de soins individualisé, qui précise les soins requis, leur fréquence ainsi que les jours d'intervention. Le contrat de soins sera signé entre les deux parties.

Les aides-soignantes prennent en charge les soins d'hygiène et de confort et participent à accompagner les bénéficiaires dans à l'accomplissement des actes fondamentaux de la vie.

Les soins infirmiers sont dispensés par des infirmiers libéraux.
Les soins sont réalisés tous les jours de la semaine, de 7 h 45 à 13 h 00 et de 16 h 00 à 20 h 00.

Qui peut en bénéficier ?

Le SSIAD intervient, dans 16 communes du canton de Pontorson, auprès des personnes âgées de 60 ans et plus et des personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap ou atteintes de maladies chroniques.

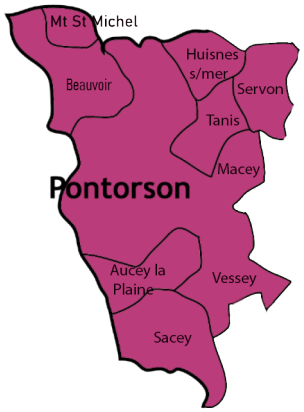

Quel est le coût ?

Tous les soins dispensés par le S.S.I.A.D. sont intégralement pris en charge par l'assurance maladie.

Toutefois, ne sont pas pris en compte :

- Les honoraires du médecin
- Les séances de kinésithérapie
- Les produits pharmaceutiques
- Le matériel d'hygiène et de confort

La Prise en charge

La demande d'intervention peut émaner de la personne elle-même, de la famille, du médecin traitant, de l'infirmier libéral ou encore du centre hospitalier.
Dans tous les cas, le service intervient sur prescription médicale.

Le SSIAD est autorisé à intervenir auprès d'un nombre limité de personnes. Il est donc possible que le service ne puisse pas vous prendre en charge au moment où vous en faites la demande. Vous serez alors inscrit(e) sur une liste d'attente.